



RAPPORT D'ATELIER

Solutions durables pour les personnes déplacées internes

du 1 au 3 juillet 2014 à Abidjan, Côte d'Ivoire

Solutions durables pour les personnes déplacées internes

Abidjan, Côte d'Ivoire

1 - 3 juillet 2014



Table des matières

Résumé et recommandations	5
Recommandations pour la stratégie nationale sur les solutions durables en faveur des personnes déplacées ...	8
Introduction : Les solutions durables pour les personnes déplacées, un processus en marche pour un développement national partagé	9
Objectifs de l'atelier sur les solutions durables de juillet 2014	11
Participants.	11
Déroulement de l'atelier.	12
Remerciements	24
Annexes	25



Résumé et recommandations

Alors que la Côte d'Ivoire prépare une stratégie nationale sur les solutions durables pour les personnes déplacées sous l'égide du Coordinateur résident/humanitaire, avec l'appui du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la plupart des personnes qui avaient été déplacées durant la crise électorale de 2010 sont rentrées chez elles. De même, sur les 300 000 réfugiés qui vivaient dans les pays alentour, 236 139 sont retournés en Côte d'Ivoire. Cependant, 70 000 personnes déplacées durant la crise électorale étaient encore hébergées par des familles d'accueil ou occupaient des logements loués ou squattés. Par ailleurs, sur le million de personnes déplacées durant le conflit qui a secoué le pays entre 2002 et 2007, il est difficile de savoir combien ont trouvé des solutions durables à leur déplacement.

En parallèle, de nouveaux déplacements ont actuellement lieu en Côte d'Ivoire. Des inondations ont notamment poussé des milliers de personnes à fuir leur résidence à Abidjan au mois de juillet et de récentes attaques dans le sud-ouest du pays ont provoqué le déplacement de plusieurs milliers d'autres. Dans le même temps, les débats se poursuivent sur l'évacuation à venir des forêts classées du Mont Péko dans le nord du pays.

Dans ce contexte de retour progressif de l'autorité de l'Etat et d'amélioration de la sécurité, et face à la nécessité de créer les conditions nécessaires au rétablissement d'une paix durable, la Côte d'Ivoire est depuis 2012 l'un des trois pays pilotes pour la mise en œuvre de la décision du Secrétaire général des Nations Unies sur la fin des déplacements à la suite de conflits. Cette initiative, placée sous la direction du Coordinateur résident/humanitaire et bénéficiant de l'appui du HCR et du PNUD, offre un cadre d'action conjoint aux acteurs humanitaires et de développement pour soutenir la recherche de solutions durables en faveur des personnes déplacées, grâce notamment à la mise au point d'une stratégie nationale et multisectorielle impliquant tous les acteurs concernés.

En effet, si le pays connaît actuellement une croissance économique de 8% et semble s'être engagé dans un programme de développement de grande ampleur, les personnes déplacées, celles qui sont retournées dans leur lieu d'origine ainsi que les communautés d'accueil font face à d'énormes difficultés les empêchant de trouver des solutions durables. Le manque de documentation, les litiges fonciers, le manque d'abris décentes, les problèmes d'eau, d'assainissement et d'accès aux

services sociaux de base sont des problèmes récurrents qui assombrissent les perspectives de développement et de cohésion sociale dans les principales zones de retour (ouest, sud-ouest du pays et certaines zones d'Abidjan).

Dans ce contexte et alors qu'un comité de suivi du développement de la stratégie nationale sur les solutions durables se mettait en place à Abidjan début juillet 2014, l'IDMC a organisé un atelier participatif de deux jours sur les solutions durables. Le but était de permettre aux principaux acteurs étatiques et non étatiques de se familiariser avec le concept de solutions durables, d'identifier les obstacles à leur mise en œuvre pour les personnes déplacées en Côte d'Ivoire et de formuler des recommandations au comité de suivi.

Les participants à l'atelier ont identifié plusieurs obstacles majeurs à la réalisation des solutions durables pour les personnes déplacées internes et les réfugiés rentrant de Côte d'Ivoire, dont le manque de sécurité dans les zones de retour, les conflits fonciers et les difficultés d'accès à l'emploi, à des moyens de subsistance et à la justice.

La sécurité demeure fragile dans les zones de retour

Bien que la situation sécuritaire se soit considérablement améliorée, les conditions de sécurité demeurent fragiles dans les zones de retour. Les tensions communautaires sont fréquentes, notamment le long de la frontière avec le Libéria et dans l'ouest du pays, où 31,5% des PDI sont rentrées. Elles dégénèrent parfois en affrontements, provoquant des déplacements de population. L'attaque du village de Fétai sur la rivière Cavally par une quarantaine d'hommes armés en mai dernier a amené plus de 3500 personnes à fuir. Le manque de capacité des services de sécurité nationaux et locaux dans ces régions, conjugué à un relatif isolement, exacerbe les risques d'incidents de ce type. Les participants à l'atelier ont également insisté sur le problème de la prolifération des armes, qui persiste du fait, notamment, de la lenteur de la mise en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration des anciens combattants. De même, le retard accusé par le processus de reconversion des groupes d'auto-défense et des « Dozos », confrérie de chasseurs traditionnels initiés qui ont pris part au conflit, constitue un frein au rétablissement de conditions de sécurité satisfaisantes. La persistance de ces groupes armés est d'autant plus dommageable qu'elle consti-

tue, pour une jeunesse de plus en plus frustrée face à l'absence de perspectives d'emploi en milieu rural, une incitation à prendre les armes.

La criminalité n'est cependant pas l'apanage des régions rurales de l'ouest du pays. On note depuis peu à Abidjan une recrudescence de groupes de jeunes appelés « microbes » et « virus », qui rackettent et attaquent la population des quartiers de Yopougon et Abobo, où 55,6% des déplacés sont retournés ces dernières années.

Les tensions dans les zones de retour sont également exacerbées par les conflits fonciers.

A qui sont ces terres ? Le foncier au cœur des solutions durables en Côte d'Ivoire

Dans les régions de l'ouest, 90% des conflits ont pour origine un litige foncier. L'accès au logement, à la terre et aux biens est l'un des principaux obstacles au retour durable du fait, notamment, de la destruction d'habitations, de l'occupation et de la vente illégale de propriétés en l'absence des déplacés. Malgré les efforts consentis par le gouvernement pour réformer les lois foncières, de nombreux obstacles entravent encore la consolidation des droits fonciers. Ceux-ci sont souvent liés à la difficile mise en œuvre de la loi sur le foncier rural adoptée en 1998 dans un pays dominé par le droit coutumier. De plus, les coûts, la complexité et la lenteur du processus formel introduit par cette législation découragent et dissuadent la plupart des usagers.

Les représentants des autorités locales des régions les plus affectées par les déplacements et les retours qui étaient présents durant l'atelier ont fait état de leurs difficultés quotidiennes à gérer ces conflits fonciers et ont plaidé pour le renforcement des mécanismes de restitution au niveau communautaire, avec la création de comités locaux à cet effet. Selon eux, cette approche communautaire devrait permettre de surmonter l'inefficacité des procédures actuelles.

Difficultés d'accès à l'emploi et aux moyens de subsistance

La pression exercée sur la terre et l'absence d'opportunités d'emploi constituent également des obstacles majeurs à la réalisation des solutions durables pour ceux qui rentrent chez eux ou souhaitent s'intégrer dans leur lieu de refuge ou dans une autre partie du pays. Les populations qui retournent dans leurs villages d'origine, principalement dans les régions de l'ouest, font face à des difficultés importantes pour s'assurer un moyen de subsistance en raison de l'accès limité à la terre arable.

De même, la pression exercée par les populations de retour sur les terres agricoles et sur les rares emplois disponibles est une source de frustration grandissante pour les communautés d'accueil, et ce, au détriment de la cohésion sociale nécessaire à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire.

Dans le même temps, de nouveaux déplacements non liés au conflit ont lieu en Côte d'Ivoire. L'année dernière, entre 25 000 et 40 000 personnes ont été évacuées de la forêt classée de Niégré et récemment près de 27 000 personnes, la plupart d'origine burkinabè, ont spontanément quitté la forêt du Mont Péko, anticipant d'imminentes évacuations. Ces mouvements créent des flux massifs de population dans les communautés hôtes vivant aux abords de ces forêts, déjà en mal de moyens de subsistance durables, ou dans des camps spontanés en bordure de forêt. D'où l'importance d'inclure les communautés d'accueil dans la planification et la mise en œuvre de solutions durables. Cette pression accrue sur la terre pourrait être réduite par la diversification des sources de revenus, notamment dans les zones de retour, en développant l'entrepreneuriat et l'industrie de transformation des matières premières du secteur agricole.

L'accès à la justice, pierre angulaire de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale

Soixante-douze pour cent des Ivoiriens n'ont pas confiance dans leur système judiciaire¹. La méconnaissance des lois et des procédures, les coûts et la distance des tribunaux et autres lieux de justice ont été cités par les participants à l'atelier comme les principales raisons de cette méfiance et du recours peu fréquent à la justice. Cet accès difficile constitue pourtant un obstacle considérable aux solutions durables pour les personnes déplacées qui ont subi des violations des droits de l'homme et ont vu leurs biens et/ou moyens de subsistance détruits, vendus ou occupés.

La Commission dialogue, vérité et réconciliation créée en 2011 a conduit des consultations nationales auprès de 50 000 personnes en 2013, suivies par une phase qualitative qui a permis à 30 000 personnes de prendre part à un « dialogue participatif et inclusif ». Les Ivoiriens consultés lors de cette première phase ont eu l'occasion de s'exprimer et de faire part des différents préjudices dont ils ont été victimes. Ces témoignages ont joué un rôle essentiel dans l'identification des principales violations des droits de l'homme subies durant la crise. S'il s'agit d'une étape positive, le processus demeure lent. De

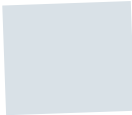
¹ Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, mai 2014.

même, l'intégration de toutes les victimes, notamment des personnes déplacées durant le conflit de 2010, à l'ensemble du dispositif, des témoignages aux rapports finaux en passant par les investigations et les auditions, demeure cruciale. En parallèle, le Programme national de cohésion sociale (PNCS) et l'Observatoire de la cohésion sociale (OCS) ont été créés. Le PNCS, sous l'autorité du ministère du Plan et du Développement, est un organe permanent chargé de mettre en œuvre les conclusions et recommandations de la Commission dialogue, vérité et réconciliation, tandis que l'Observatoire, sous l'autorité du ministère de la Solidarité, a été mis sur pied pour surveiller l'évolution du processus de cohésion sociale dans le pays et mettre en place des programmes spécifiques à intervalles réguliers. Dans la pratique, il est difficile de comprendre la façon dont ces deux institutions dépendant de deux ministères distincts et ayant des mandats qui se chevauchent coopèrent de manière effective.

A l'issue de ces deux jours de discussion sur les obstacles aux solutions durables en Côte d'Ivoire, les participants à l'atelier ont formulé dix recommandations à l'intention du groupe de travail chargé du suivi de la stratégie nationale en cours de développement. L'IDMC encourage vivement ce comité de suivi, co-dirigé par le gouvernement, le HCR et le PNUD, à poursuivre ses efforts pour aboutir à une stratégie sur les solutions durables en Côte d'Ivoire qui prenne en compte les cadres stratégiques existants ou à venir, telle plan national de développement en cours de discussion, et s'y intègre pleinement.

Droit à une documentation personnelle

Les difficultés liées au manque de documentation personnelle ont également été au centre des discussions et débats de l'atelier. Qu'il s'agisse de l'école, de l'emploi, des soins de santé ou de la propriété, les documents personnels en Côte d'Ivoire comme ailleurs sont nécessaires pour avoir accès aux services sociaux de base et aux droits fondamentaux de tout être humain à toutes les étapes de la vie. Les documents personnels peuvent également constituer une protection contre les harcèlements souvent exercés par les services de sécurité en Côte d'Ivoire. Or, selon le HCR, 66% des personnes rapatriées en Côte d'Ivoire n'avaient pas d'acte de naissance. De même, 36% des personnes déplacées de retour chez elles ne disposaient pas de documents personnels. En tout, près de 38% de la population ivoirienne ne possède pas d'acte de naissance et 700 000 personnes sont exposées au risque d'apatridie dans le pays. Sans compter que la destruction des registres d'état civil durant le conflit entrave le remplacement des documents perdus pendant le déplacement. Une autre source d'inquiétude est l'expiration à venir de la loi qui permettait l'enregistrement rétroactif des naissances durant la crise, et ce, alors que de nombreuses naissances n'ont pas encore été déclarées. La complexité et l'inefficacité du système d'état civil, conjuguées à une méconnaissance criante de la loi et au manque de ressources et de services de proximité dans les zones rurales, ont un impact négatif sur les taux d'enregistrement et le remplacement des documents perdus ou détruits durant la crise. Selon les participants à l'atelier, il est urgent de réformer le système d'état civil actuel et de répondre aux problèmes liés à la crise par la prorogation de la loi sur la rétroactivité et par une campagne d'enregistrement massive.



Recommandations pour la stratégie nationale sur les solutions durables en faveur des personnes déplacées

1. La responsabilité de mettre en place les conditions propices à la réalisation des solutions durables incombe en premier lieu à l'Etat. L'appropriation nationale de cette stratégie est fondamentale. Le gouvernement ivoirien qui a ratifié la Convention de Kampala en janvier 2014 a en outre la responsabilité de la mettre en œuvre. Il a également le devoir de faire en sorte que les personnes affectées par le déplacement aient une bonne connaissance des lois régissant leurs droits.
2. La cohésion sociale et une approche communautaire doivent être placées au cœur de la stratégie sur les solutions durables.
3. La sûreté et la sécurité sont des éléments fondamentaux pour la réalisation des solutions durables. Les facteurs clefs pour renforcer la sécurité sont notamment l'accélération du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR), l'amélioration de la sécurité dans les zones ciblées et le renforcement des capacités opérationnelles des forces de sécurité.
4. Les solutions durables doivent être mises en œuvre manière collaborative et inclusive, avec la coordination de tous les acteurs impliqués dans l'humanitaire et le développement et des autorités nationales, des populations affectées et de la société civile.
5. Les activités de recherche de solutions durables devront cibler avant tout les personnes affectées par les déplacements les plus vulnérables, en prenant en compte le genre, l'âge et la diversité.
6. Afin d'assurer des moyens de subsistance suffisants aux personnes affectées par le déplacement, il est recommandé de redynamiser le secteur économique et, notamment, de développer des activités alternatives à l'agriculture au profit des personnes affectées par le déplacement afin de ne pas accentuer la pression exercée sur les terres (transformation des matières premières, entrepreneuriat, etc.).
7. L'une des priorités de la stratégie devra être d'assurer l'accès aux documents d'état civil, notamment par la restitution des documents perdus, détruits ou volés durant les crises, la délivrance de documents d'état civil et la reconstitution des registres.
8. L'approche doit être fondée sur une information, une analyse et des données désagrégées précises (profilage), notamment sur le nombre, la localisation, les besoins, les capacités et les intentions des personnes affectées par le déplacement. Les processus de collecte et d'analyse de données doivent être régulièrement mis à jour et validés.
9. La stratégie sur les solutions durables doit mettre en avant le droit à l'accès au logement, à la terre et aux biens (LTB), à travers la vulgarisation des lois foncières et le renforcement des mécanismes de restitution des LTB, notamment au niveau communautaire, par la création de comités locaux de restitution des biens et par la mise en place de programmes de reconstruction des habitats.
10. La stratégie doit mettre l'accent sur l'accès à la réparation et à la justice des personnes affectées par le déplacement. Des efforts spéciaux devront être déployés pour assurer le suivi psychosocial des victimes, notamment des femmes et des enfants.

1

Introduction : Les solutions durables pour les personnes déplacées, un processus en marche pour un développement national partagé

A la fin de l'année 2013, la plupart des personnes déplacées par les violences qui ont suivi les élections de novembre 2010 avaient réussi à rentrer chez elles grâce à une amélioration significative de la sécurité à Abidjan et dans l'ouest du pays. Néanmoins, au moins 70 000 personnes déplacées internes vivaient toujours soit dans des familles d'accueil, soit dans des logements loués ou squattés.

En 2013 et durant le premier semestre de 2014, malgré une nette amélioration des conditions de sécurité, les violences intercommunautaires se sont poursuivies dans l'ouest du pays, où la lenteur du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration accentue les tensions, dans un contexte de recrudescence des actes de banditisme, des abus de la part des forces de sécurité et des conflits fonciers. Des affrontements ont causé la fuite de milliers de personnes, notamment lors des attaques des villages de Zilebly et de Petit Guilglo en mars 2013, qui ont forcé au moins 4 000 personnes à se réfugier dans des familles d'accueil dans les localités environnantes. De même, des affrontements entre des villageois et des mineurs ont déplacé au moins 3 000 personnes vivant dans les alentours des mines d'Angovia en juillet 2013.

Les expulsions des forêts protégées organisées par le gouvernement dans l'ouest et le sud-ouest du pays ont également causé de nouveaux déplacements de milliers

de personnes. Les premières évacuations ont eu lieu dans la forêt de Niégré, mais il est difficile d'évaluer le nombre de personnes affectées sur les 25 000 à 40 000 personnes vivant là-bas. On pense qu'au moins 9 000 personnes, anticipant des expulsions analogues, ont quitté le parc du Mont Péko voisin. Les autorités estiment la population occupant le parc du Mont Péko à 27 000 personnes, dont 13 500 enfants, la moitié au moins ayant été victimes de trafic et étant exploités dans des plantations de cacao. Le plan d'action du gouvernement régissant ces expulsions, qui prend en compte la durée de l'occupation, a potentiellement vocation à devenir un modèle pour la relocalisation des personnes vivant dans les 230 forêts protégées restantes. Néanmoins, on ne dispose pour l'instant d'aucune information confirmant l'application de ce plan.

S'il est également difficile de savoir dans quelle mesure les personnes déplacées ont pu remédier durablement à leur situation du fait du manque de données, de nombreux obstacles aux solutions durables ont d'ores et déjà été identifiés.

Ils sont essentiellement liés aux conflits fonciers et au problème plus large de la citoyenneté et de l'obtention de documents d'état civil. Les personnes déplacées qui regagnent leur lieu d'origine continuent de faire face à



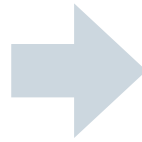
Au plus fort de la crise post-électorale de 2010-2011 en Côte d'Ivoire, jusqu'à 1 million de personnes étaient déplacées par la violence et l'insécurité, dont plus de 150 000 dans différents villages comme celui-ci dans l'ouest du pays. Photo: IDMC, octobre 2012

des tensions sociales liées aux conflits fonciers. Malgré des amendements juridiques visant à améliorer la législation nationale et la sécurité de l'occupation, les PDI peinent à faire valoir leurs droits lorsque leurs logements ou biens ont été occupés ou vendus illégalement durant leur absence. C'est particulièrement le cas dans les régions de l'ouest, où les autorités locales ont du mal à faire face à la recrudescence des litiges fonciers qui, conjuguée à un manque de ressources financières, alimente la corruption.

La Côte d'Ivoire a ratifié le Statut de Rome de la Cour pénale internationale en février 2013, mais en l'absence de volonté politique pour lutter contre l'impunité, les griefs des personnes déplacées sont restés sans réponse, faisant craindre de nouvelles violences à l'approche des élections de 2015. La Commission nationale de vérité et réconciliation a enregistré 50 000 déclarations de victimes en attente d'investigation, mais le processus est lent à se mettre en place.

Les autorités nationales et les organisations internationales continuent de concentrer leur assistance sur le retour des PDI. La plupart des agences qui étaient à la tête de groupes sectoriels activés en 2011 ont transféré leurs activités de coordination au gouvernement en 2012. Le ministère de la Solidarité a repris le rôle du Groupe sectoriel de protection. Les fonds disponibles pour les organisations humanitaires et de développement telles que le HCR, le PNUD ou la Banque africaine de développement sont limités mais pourraient permettre d'accroître l'efficacité des initiatives de relèvement précoce et de réhabilitation.

La Côte d'Ivoire fait partie des trois pays pilotes choisis pour la mise en œuvre du cadre du Secrétaire général des Nations Unies sur la fin du déplacement à la suite de conflits. Dans ce contexte, la nomination à la fin de l'année 2013 d'un consultant coordinateur pour les solutions durables sous l'égide du PNUD et du HCR représente un signe encourageant et une opportunité de combler le fossé existant entre les programmes humanitaires et de développement afin de mieux répondre aux besoins des PDI en matière de solutions durables. De même, le pays a ratifié la Convention de Kampala sur la protection et l'assistance des personnes déplacées internes en Afrique le 22 janvier 2014. Un exercice de profilage des PDI, des retournés et des rapatriés initié par le Joint IDP Profiling Service (JIPS), et mis en œuvre par le HCR et l'Institut national de statistique (INS) est en cours. En parallèle, un recensement global de la population vient d'être lancé en Côte d'Ivoire sous la supervision de l'INS, lequel permettra de disposer de données d'ensemble sur la problématique du déplacement interne et, partant, d'adapter et de mieux planifier la stratégie sur les solutions durables en cours de développement.



Dans ce contexte de développement d'une stratégie nationale sur les solutions durables impliquant des acteurs humanitaires et de développement internationaux et nationaux, l'IDMC, en partenariat avec le JIPS, NRC Côte d'Ivoire, le HCR, UNOCHA et le PNUD, a organisé un atelier de formation les 2 et 3 juillet 2014 visant à renforcer les capacités des acteurs concernés en matière de solution durables et à soutenir l'effort national de développement d'une stratégie.

Renforcement des capacités des acteurs humanitaires en Côte d'Ivoire : l'engagement de l'IDMC depuis 2006

- Décembre 2006 : Trois ateliers de formation sur la protection des personnes déplacées internes en partenariat avec UNOCHA.
- Mars 2007 : Formation de formateurs, Abidjan.
- Octobre 2012 : Atelier régional sur la coordination de la protection pour les membres du Groupe sectoriel Protection, Dakar.
- Novembre 2012 : Atelier de formation sur le logement, la terre et les biens, Abidjan.

2 Objectifs de l'atelier sur les solutions durables de juillet 2014

Les principaux objectifs de cette formation étaient de permettre aux participants, à l'issue de l'atelier :

- d'avoir une compréhension commune de ce que les solutions durables représentent pour les PDI ;
- de mieux connaître les principes qui régissent la recherche de solutions durables ;
- de connaître les critères qui permettent de mesurer le degré de réalisation des solutions durables ;
- d'identifier les principaux obstacles à la réalisation des solutions durables en Côte d'Ivoire ;
- de formuler des recommandations qui seront soumises au groupe de travail sur les solutions durables.

3 Participants

Si l'IDMC privilégie la participation des acteurs nationaux et locaux à ses formations afin de renforcer la qualité de la réponse des autorités nationales aux problèmes des PDI, des places étaient également réservées pour les organisations des Nations Unies et les ONG internationales membres des groupes sectoriels pertinents qui travaillent avec les acteurs locaux. Pour les formations sur les solutions durables, il est très important d'impliquer les acteurs de développement dans les stratégies de recherche de solutions durables, et ce, le plus tôt possible.

Lors de cet atelier, les autorités nationales étaient représentées par les membres du ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, du ministère du Plan à travers son Programme national de cohésion sociale, du ministère de la Justice, de l'Office national de la population, du ministère de l'Agriculture, de la Direction générale de l'administration du territoire et du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, notamment par la présence des sous-préfets de Blodequin, de Man et d'Abidjan. Les ONG nationales Mouvement pour l'éducation, la santé et le développement, l'Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire, l'Association de soutien à l'auto-promotion sanitaire urbaine, West Africa Network for Peacebuilding in Côte d'Ivoire, le Service d'aide et d'assistance aux réfugiés et apatrides et Afrique secours et assistance ont également participé à cet événement. Le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), Search for Common Ground, le Conseil danois pour les réfugiés, Caritas, Save the Children et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) représentaient les ONG internationales tandis que les Nations Unies étaient représentées par le HCR, le PNUD, UNOCHA, le Système de coordination du système des Nations Unies en Côte d'Ivoire, l'UNFPA et l'UNICEF. Deux représentants de déplacés internes ont également participé à l'atelier.

Voir liste des participants en annexe.

4

Déroulement de l'atelier

La méthode utilisée était une méthode participative permettant aux participants de partager leur expérience et favorisant les débats et les discussions en vue d'améliorer la pratique et la coordination sur le terrain. Une grande partie de la formation a été consacrée à des travaux et à des activités basées sur la situation de la Côte d'Ivoire afin que les concepts et outils abordés soient mis en œuvre et puissent être facilement utilisables par la suite.

La Côte d'Ivoire ayant ratifié la Convention de Kampala sur la protection et l'assistance des déplacés internes, l'atelier de formation était fortement axé sur le contenu de cette convention.



La dernière session de l'atelier était dédiée à la formulation de 10 recommandations sur les solutions durables ciblant le comité actuellement chargé de suivre le développement d'une stratégie nationale.

Le programme de l'atelier figure à la dernière page de ce rapport.

Ouverture

Discours du Coordinateur résident du Système des Nations Unies et représentant du Secrétaire général en Côte d'Ivoire, M. Babacar Cissé :



- Le développement d'une stratégie sur les solutions durables fait partie de nos priorités, et ce, d'autant plus que la Côte d'Ivoire est l'un des pays pilotes pour la mise en œuvre de la décision du Secrétaire général sur la fin du déplacement à la suite de conflits ;
- Une feuille de route a été développée et un consultant a été déployé afin de travailler sur cette stratégie ;

- Un comité de suivi vient d'être mis en place pour accompagner le développement de cette stratégie ;
- Une collecte de données (profilage) est en préparation sous la houlette de l'Institut national de statistique, en coopération avec le Joint IDP Profiling Service (JIPS). Les résultats obtenus seront pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie.

Discours d'ouverture de la coordinatrice du Programme national de cohésion sociale (PNCS), Mme Koné :



- La vie des PDI et des rapatriés est toujours marquée par la précarité: nonaccès aux services publics et aux activités économiques, traumatisme psychologique, etc.
- La situation des personnes déplacées vivant dans des forêts classées est également un sujet d'inquiétude en Côte d'Ivoire.
- Il est impératif de trouver des solutions durables dans tous les aspects de la vie de ces personnes, de l'accès aux denrées de base à la scolarisation, en passant par l'accès à des activités génératrices de revenu.
- La sécurité est un critère essentiel pour les PDI et les rapatriés.
- La quête de solutions durables devrait se baser sur le relèvement précoce et la promotion de la cohésion sociale.
- Les solutions durables doivent être analysées selon une approche multisectorielle et holistique.

PDI, rapatriés et solutions durables dans le monde, dans la région et en Côte d'Ivoire

Messages clés : La majorité des PDI dans le monde ne trouvent pas de solutions durables et sont marginalisées, ce qui a un impact important sur la reconstruction, la consolidation de la paix et le développement.

- Définitions et clarifications : différence entre personnes déplacées internes, réfugiés, retournés et rapatriés.
- Etat des lieux des déplacements internes dans le monde :
 - En 2013, on comptait 33,3 millions de déplacés internes dans le monde pour cause de conflits, dont 12,5 millions dans les 21 pays africains suivis par l'IDMC.
 - Certains pays, en particulier dans la région sahélienne, cumulent les deux causes de déplacement : conflits et catastrophes naturelles.
 - Vingt-deux pays africains ont ratifié la Convention de Kampala, premier instrument contraignant les Etats parties à mettre en œuvre des lois ou politiques nationales pour la protection des PDI.

Solutions durables dans le monde : principaux défis :

- Les PDI les plus vulnérables restent en situation de déplacement et peinent à trouver des solutions durables.
- Vagues multiples de déplacements. Comment coordonner les actions de chacun pour subvenir aux besoins de tous ?
- Avec le temps, la mise en œuvre de solutions devient de moins en moins envisageable.
- Manque de coopération au niveau politique et manque de coordination entre les acteurs humanitaires et de développement.
- Intervention tardive des acteurs de développement, parfois sans prise en compte des besoins spécifiques des PDI.
- Financement inadéquat, notamment quand la crise se prolonge.
- Les données sont rares, sporadiques et peu fréquentes.

Solutions durables dans la région sahélienne :

- Si la migration est un phénomène ancien dans la région du Sahel, le déplacement forcé pour cause de conflits est assez récent et diffère des cycles de migration traditionnels.
- Augmentation régulière du nombre de PDI et de réfugiés (Côte d'Ivoire, Mali, Nigeria).
- Dimension ethnique importante.
- Pénurie ou absence de camps de déplacés : les PDI

sont moins visibles et disparaissent dans les centres urbains.

- Séparation fréquente des familles – 30 % d'entre elles au niveau régional.
- Dans la région, 70 % des personnes déplacées de force n'ont pas de perspectives de solutions durables.

Questions et débats :

La question du déguerpissement des forêts classées a été abordée lors de cette partie introductive suite aux nombreuses questions des participants. L'accent a été mis sur la nécessité de mettre en place un dispositif d'évacuation des forêts classées respectant les droits de l'homme et les procédures édictées par la Convention de Kampala : évaluation des alternatives réalisables ainsi que de l'impact socio-économique et environnemental, consultation, plan de relocalisation et de compensation/dédommagement, accès à la justice pour toute réclamation. A la question de savoir si les personnes qui ont vécu dans les forêts classées et y ont cultivé un lopin de terre durant une longue période devaient être indemnisées pour leur perte agricole malgré leur occupation illégale, l'IDMC a répondu positivement, conformément aux principes de Pinheiro qui ont été développés lors de la session sur le logement, la terre et les biens.

Premier aperçu des dispositifs mis en place en Côte d'Ivoire pour faciliter la recherche de solutions durables :

M. Lamah, assistant de programme, Programme national de cohésion sociale (PNCS) : Actions du programme nationale de cohésion sociale en faveur des personnes déplacées internes et des rapatriés



Les actions du PNCS en faveur des PDI et des rapatriés s'inscrivent dans le cadre de son objectif, qui vise à assurer la réconciliation nationale et la cohésion sociale. Elles s'articulent autour des axes suivants :

- Fourniture de vivres aux rapatriés de retour du Ghana

et du Togo;

- Elaboration d'une convention pour la formation, l'insertion et la réinsertion socio-professionnelles des PDI et des rapatriés volontaires;
- Mise en place d'un cadre d'échange et de collaboration avec les associations de rapatriés volontaires;
- Prise en charge psycho-médicale des PDI et des rapatriés volontaires à l'ouest et à l'est ;
- Réinsertion socio-économique des PDI et des rapatriés volontaires.
- Réhabilitation des infrastructures sociales et socio-économiques de base détruites durant les conflits ;
- Promotion de la réintégration socio-professionnelle des fonctionnaires déplacés et rapatriés ;
- Sensibilisation, à l'ouest et à l'est du pays, des PDI et des rapatriés au code foncier.

Questions et débats : Différence entre le PNCS, la Commission dialogue, vérité et réconciliation (CDVR) et l'Observatoire de la cohésion sociale ?

La CDVR, dont le mandat est limité à deux ans, a pour mission d'identifier les victimes, de recenser les principales violations des droits de l'homme et de proposer des moyens susceptibles de contribuer à guérir les traumatismes subis ainsi que des solutions pour renforcer la cohésion sociale. Le PNCS a été créé pour mettre en œuvre ces propositions, afin de poursuivre l'effort national de cohésion sociale sur le long terme. L'observatoire, quant à lui, est une agence de veille chargée, de manière ponctuelle, de produire des rapports et de fournir des données sur la situation de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire. Ces trois organes sont complémentaires bien que sous la tutelle de différents ministères, ce qui implique une coordination.

Questions :

Comment sont identifiés les retournés ou rapatriés afin de les intégrer aux services sociaux de base et leur accorder les aides et le soutien dont ils ont besoin ? Collaboration (base de données partagées) entre le Service d'aide et d'assistance aux réfugiés et rapatriés (SAARA), le ministère de la Solidarité et le HCR.

M. Amara Coulibaly, directeur Solidarité, ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant : Éléments de la réponse du gouvernement en matière de déplacement interne de populations

Le ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant s'est vu attribuer le rôle d'harmoniser les différentes initiatives et de garantir l'efficacité et l'efficience de la réponse des acteurs et des partenaires dans le domaine des solutions durables.

Cela implique la mise en place d'un environnement propice à un retour durable des personnes déplacées, conformément au principe du retour librement consenti.

Aperçu des actions du gouvernement dans ce domaine :

- Opération « Zéro déplacé interne » à Abidjan et à l'ouest du pays : retour de 1599 ménages de PDI (env. 6000 personnes) de la région des Lagunes ; distribution de kits de vivres et d'articles non alimentaires à Abidjan et Duékoué; octroi d'une allocation logement aux PDI d'Abidjan.
- Sensibilisation des communautés d'accueil des PDI à la tolérance et à l'unité nationale : rencontre de sensibilisation avec les populations concernées à Abidjan et à l'ouest du pays.
- Appui à l'insertion socio-économique des PDI : formation des chefs de famille à une comptabilité simplifiée pour la gestion des activités génératrices de revenus (AGR) à Bingerville; implication de quelques PDI dans des AGR et micro-projets ; prise en charge psycho-médicale des PDI à Abidjan, Bouaké, Korhogo et Duékoué;
- Réhabilitation des infrastructures sociales de base ;
- Sécurisation du patrimoine foncier (acquisition de certificats fonciers).

Principaux défis :

- Les textes réglementaires résultant de la ratification de la Convention de Kampala ne sont pas encore élaborés;
- Faible capacité de dénombrement des victimes de guerre, en particulier parmi les PDI;
- Faible mobilisation des ressources matérielles et financières au profit de la population cible des PDI.

Questions et remarques :

- Evacuation et relocalisation des personnes affectées par les inondations de juin et juillet : le ministère de la Solidarité assure que le ministère de la Construction a rendu disponible et s'est engagé à viabiliser 850 hectares pour reloger ces populations déplacées. Les habitants de certains quartiers inondables avaient reçu des encouragements pour se relocaliser l'année dernière, sans réel succès.
- Importance de la prise en compte des populations hôtes, qui ont « ouvert leurs portes et leurs greniers ».
- Lenteur de la mise en œuvre du programme de cohésion sociale.

Concepts et principes régissant les solutions durables

Messages clés : Le processus de recherche de solutions durables est basé sur les droits de l'homme. Les normes les plus importantes sont celles de la non-discrimination des PDI, de la liberté de mouvement et de circulation et du choix d'un lieu de résidence. Ce choix doit se faire de manière informée, en toute dignité et sécurité.

Les solutions durables ne se limitent pas au choix d'une option d'installation. Il s'agit d'un processus visant à s'assurer que les PDI ne rencontrent plus de problèmes de protection liés à leur déplacement.

Cadres juridiques

- Le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme et les cadres juridiques régionaux et nationaux.
- Principe clé : la **non-discrimination des PDI**.
- **Principes directeurs relatifs aux PDI**, élaborés en 1998. Il s'agit d'un recueil de nombreuses conventions déjà existantes appliquées aux situations de déplacements internes. Malgré le fait qu'ils ne soient pas contraignants, ils rappellent aux Etats leurs obligations déjà établies.

Le point sur la Convention de Kampala

- Premier outil international sur la protection des PDI légalement contraignant et appliqué en Afrique
- Causes de déplacement:
 - Conflits
 - Catastrophes naturelles
 - Projets de développement
- Enonce les normes de prévention du déplacement, de protection et d'assistance des PDI durant le déplacement et de mise en œuvre des solutions durables.
- Les solutions durables : art. 11 :
 - Consultation et participation des PDI sur les solutions durables.
 - Les solutions durables comprennent non seulement le retour mais aussi l'intégration locale ou la réinstallation ailleurs dans le pays.
 - Responsabilité étatique de créer des conditions propices à la mise en œuvre de solutions durables.
 - Information des PDI.
 - La recherche de solutions durables doit se faire dans des conditions de sécurité et de dignité.

Les trois options d'installation s'offrant aux PDI en quête de solutions durables :

- Retour dans le lieu d'origine;
- Intégration locale (dans le lieu de déplacement)
- Réinstallation dans une autre partie du pays.

Normes clés régissant le choix d'une option d'installation :

- Caractère volontaire :
 - Conforme à la liberté de circulation et au choix de résidence (Convention sur les droits économiques, sociaux et culturels) : liberté de choix.
 - Décision prise en connaissance de cause ou « décision informée » : information sur les conditions de vie dans les zones de retour, sur l'aide et l'assistance disponibles ; possibilité de visite des zones de retour ou de réinstallation avant la prise de décision. Les mesures nécessaires à cet effet sont à la charge de l'Etat, qui se doit d'informer les PDI avant leur retour.
- Sécurité :
 - Conforme à l'interdiction du retour forcé : Convention de Kampala (art. 9).
 - Sécurité physique, juridique et socio-économique, à la fois sur le chemin et dans les zones de retour ou de réinstallation.

- Dignité :
 - Pas de retour inconditionnel.
 - Au rythme des PDI sans manipulation, ni désinformation.
 - Pas de séparation des familles.

Cadre sur les solutions durables du Comité permanent interorganisations des Nations Unies – 2010 :

- vise à aider les acteurs et les Etats à soutenir la réalisation des solutions durables
- Définit les principes clés et l'approche basés sur les droits humains.
- Applicable à la promotion et au développement de stratégies nationales.

Définition des solutions durables :

« Une solution durable est réalisée lorsque les PDI n'ont plus besoin d'aide, ni de protection spécifique liées à leur déplacement et jouissent des droits de l'homme sans discrimination en raison de leur déplacement ».

Profilage et solutions durables : quand les données permettent d'accéder aux droits

Présentation de Sarah Elliott, du Joint IDP Profiling Service (JIPS).



Le point sur les objectifs du profilage :

Le profilage a pour objectif de collecter les données nécessaires à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation initiale de la mise en œuvre de la stratégie sur les solutions durables en faveur des personnes déplacées, retournées et rapatriées.

Exercices de profilage en cours en Côte d'Ivoire :

- Organisation et suivi : Le Comité de suivi de la stratégie sur les solutions durables supervise le processus de profilage. Un groupe de travail technique est chargé de sa préparation et de sa mise en œuvre. L'Institut national de statistique soutient le processus technique, valide la méthodologie et analyse les données en partenariat avec le JIPS.
- Couverture territoriale du profilage : ouest, sud-ouest et Abidjan.



Résultats escomptés :

- Estimation du nombre de personnes affectées par le déplacement ;
- Détermination des caractéristiques socio-démographiques de ces personnes ;
- Connaissance de leurs conditions de vie (logement, emploi, santé, éducation, accès à la terre) ;
- Aperçu de l'historique de leurs déplacements ;
- Détermination de la durée et de la fréquence de leurs déplacements ;
- Détermination de leur degré de (ré)intégration dans leurs lieux de vie (en termes d'accès à la propriété, à la justice, aux équipements collectifs; de participation à la vie communautaire, de sécurité et d'accès aux documents personnels) ;
- Evaluation de leurs intentions en termes de solutions durables.
 - Ces données serviront de base à la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie sur les solutions durables.
 - Une base de données accessible à tous (qui sera validée par l'INS puis gérée par le HCR);
 - Les résultats et indicateurs peuvent étayer la révision du Plan national de développement (PND).

- Méthodologie : mapping, dénombrement, enquêtes auprès des ménages, discussions de groupe.
- L'analyse des données sera effectuée au niveau départemental afin de permettre des allocations budgétaires à cette échelle.

Critères de réalisation des solutions durables

Messages clés : Les huit critères développés dans le cadre sur les solutions durables du Comité permanent interorganisations des Nations Unies sont interdépendants et requièrent la collaboration des acteurs humanitaires et de développement.

Aperçu des 8 critères développés dans le cadre sur les solutions durables du Comité permanent interorganisations des Nations Unies :

1. Sécurité et sûreté sur le long terme :

Droit à l'intégrité physique / Conditions de sécurité / Sécurité physique / Liberté de mouvement.

Ce que l'on sait :

Mesures de sécurité prises en Côte d'Ivoire :

- Restructuration et déploiement des forces de sécurité sur l'ensemble du territoire national ;
- Création de l'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (ADDR) ;
- Création de Comités départementaux de sécurité (CDS) ;
- Démantèlement des barrages anarchiques ;
- Création de l'Unité de lutte contre le racket (ULCR) ;
- Interdiction des chasseurs traditionnels ou « Dozos » aux barrages ;
- Création d'une police militaire et du Centre de coordination des décisions opérationnelles (CCDO).

Malgré tout, des problèmes de sécurité persistent dans les zones de retour :

- Poursuite d'abus de la part des Forces républicaines (FRCI) et de gendarmes ;
- Persistance de violences imputables aux Dozos ;
- Viols perpétrés par des hommes armés, souvent lors de braquages et de pillages ;
- Recrudescence des cas de violences domestiques ;
- 74 000 ex-combattants en attente de réintégration.

2. Jouissance sans discrimination d'un niveau de vie suffisant :

Couvre les services de base, l'accès aux moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, les abris et le logement, l'éducation, la santé, l'accès à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, etc. Exemple d'indicateurs : taux de scolarisation des PDI ou indicateurs de santé.

Ce que l'on sait :

- La pauvreté dans les zones de retour touche 61 % de la population ;
- Education : à Abobo, le taux de scolarisation est de 53 % ;
- A Abobo, 76 % de la population vit dans la promiscuité ;
- A Toulepleu, on compte 1 médecin pour 36 000 habitants ;
- A Youpongon, 77 % des ménages ont des difficultés d'accès aux denrées alimentaires.

3. Accès à un emploi et aux moyens de subsistance :

Accès aux terres cultivables, conditions d'emploi égalitaires, etc.

Ce que l'on sait :

- Fermeture de la scierie de Guezon ;
- Pression trop forte sur le foncier comme source de revenu ;
- Le manque de perspectives touche la tranche d'âge des 16-35 ans.

4. Mécanismes efficaces et accessibles de restitution des habitations, des terres et de la propriété :

Convention de Kampala, art. 11(4) et 11(5) : perte de logement, de terres et de biens et accès à des mécanismes de compensation et de restitution.

Ce que l'on sait :

- Dans l'ouest, 9000 habitations privées sont en attente de reconstruction dans ;
- Problèmes de ventes illicites, d'occupations litigieuses et de délimitation des parcelles ;
- A Fétai, 70 maisons ont été détruites en mai 2014 ;
- Dans les régions de l'ouest, 90 % des conflits sont d'origine foncière ;
- Méconnaissance et difficulté de mise en œuvre de la loi foncière de 1998 par la quasi-totalité des acteurs tant étatiques que non étatiques.

5. Accès sans discrimination des PDI à des documents personnels établis à leur propre nom.

Valable pour les hommes ET les femmes.

Ce que l'on sait :

- Dans l'ouest, 66 % des rapatriés ne disposent pas d'extrait de naissance au moment du rapatriement ;
- A Fétai, Soklodogba, Sioulo, Soto, Grabo et Para, 1000 enfants sont sans extrait de naissance (monitoring HCR de mai 2014) ;
- 700 000 personnes sont exposées au risque d'apatridie ;
- L'Assemblée nationale a adopté une loi portant modification de l'article 2 de l'ordonnance n°2011-258 relative à l'enregistrement des naissances et des décès survenus durant la crise, et ce, malgré l'épuisement des délais légaux de déclaration en vigueur.

6. Regroupement familial.

Ce que l'on sait :

- Augmentation du nombre de « filles-mères » ;
- Enfants chefs de ménage du fait de la séparation des familles suite au conflit.

7. Participation sans discrimination aux affaires publiques.

8. Accès à des voies de recours effectives et à la justice.

Ce que l'on sait :

- Consultations nationales de la CDVR : pour 71 % des Ivoiriens interrogés, la justice ivoirienne n'est pas digne de confiance ;
- Phase pilote des consultations de la CDVR conduite en février et mars 2014 ;
- Renforcement prévu de la Cellule spéciale d'enquête et d'instruction (CSEI) ;
- Projet d'assistance post-conflit ;
- Programme national de cohésion sociale ;
- Observatoire national de la solidarité et de la cohésion sociale ;
- Direction des victimes de guerre.

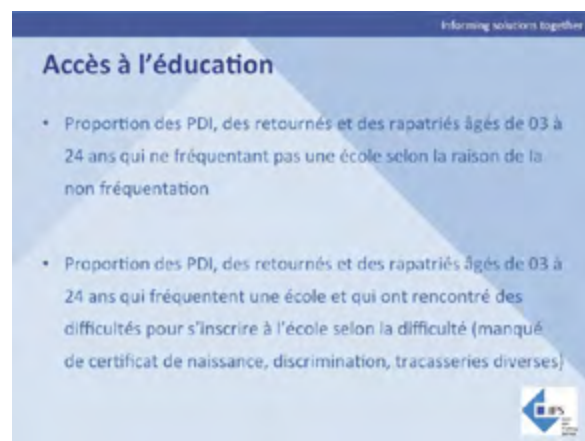
Questions et commentaires :

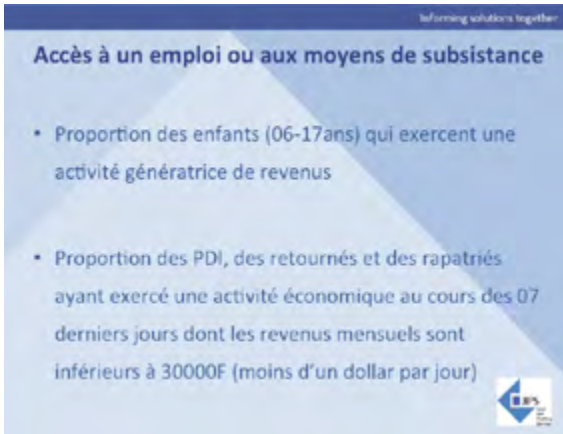
- La crise ayant affecté les conditions de vie de l'ensemble de la population ivoirienne, les PDI, les retournés et les rapatriés ne sont pas les seuls à faire face à ce genre de problèmes. A cette remarque, il a été répondu que le déplacement engendre des vulnérabilités et des problèmes supplémentaires spécifiques et qu'il est souhaitable d'apporter une réponse ciblée intégrant également les communautés d'accueil touchées par la crise et susceptibles d'être affectées par le retour des PDI et des réfugiés pour prendre en compte ces problèmes, l'objectif étant de faire en sorte que la (ré)intégration de ces personnes se fasse dans les meilleures conditions possibles.
- Consensus général sur l'amélioration de la sécurité dans l'ensemble du pays.

Le profilage et les critères de réalisation des solutions durables

Le JIPS a mis au point des indicateurs de mesure du degré de réalisation des solutions durables prenant en compte les 8 critères du cadre sur les solutions durables. Ces indicateurs ont été adaptés au contexte et aux besoins ivoiriens et appliqués aux exercices de profilage en cours sur les solutions durables.

Exemples des indicateurs par critère présentés lors de l'atelier :



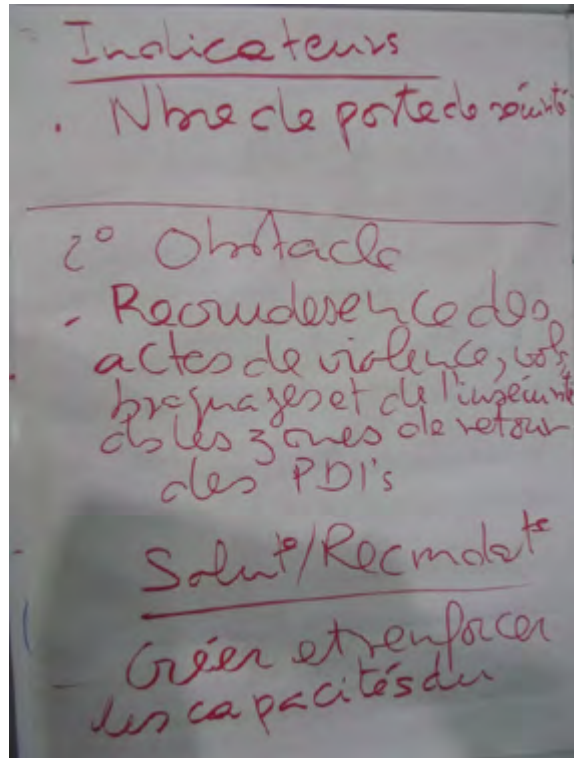


Activité de groupe sur les critères de mise en œuvre des solutions durables en Côte d'Ivoire :

Après avoir voté pour les quatre critères les plus importants pour la Côte d'Ivoire, à savoir (1) la sûreté et la sécurité ; (2) les problèmes fonciers ; (3) l'accès à la justice ; (4) l'accès à un emploi ou à des moyens de subsistance et (5) l'accès à la documentation, cinq groupes ont :

- évalué les principaux obstacles à la réalisation de ces critères en Côte d'Ivoire ;
- identifié des solutions ou recommandations ;
- identifié des indicateurs permettant de mesurer la réalisation de ces critères.

Voir les résultats de l'activité dans la matrice en annexe.



Une approche basée sur le genre et la participation pour la recherche desolutions durables

Messages clés : Le déplacement a un impact différent sur les hommes, les femmes, les filles et les garçons. La prise en compte du genre et de l'âge dans la mise en place des stratégies sur les solutions durables est essentielle pour s'assurer que les difficultés spécifiques rencontrées par toutes les PDI sont prises en compte et que la réponse est adaptée. Une attention particulière doit être accordée à l'accès des femmes et des filles à leurs droits fondamentaux ainsi qu'aux services de base essentiels à la réalisation des solutions durables.



- Les conflits et les catastrophes affectent les gens différemment selon l'âge, le genre, l'appartenance à un groupe, à une ethnie ou à une minorité (religieuse, linguistique, etc.)
- Définition : âge, genre, sexe et diversité.
- Nécessité de prendre conjointement en considération l'âge, le genre et la diversité dans le diagnostic et dans la mise en œuvre des stratégies sur les solutions durables.
- Age, genre et diversité dans la Convention de Kampala.
- Outils pour une meilleure prise en compte de ces problématiques :

- Analyse sexospécifique et générationnelle ;
- Collecte de données désagrégées par âge et par sexe prenant en compte la diversité ;
- Approche participative basée sur la communauté ;
- Evaluation participative.

Commentaire :

Les changements intervenus dans le rôle et la place de la femme dans la famille et dans la communauté au cours du déplacement, notamment chez les Ivoiriens réfugiés dans des camps au Libéria ou dans d'autres pays limitrophes, créent parfois des tensions au retour au pays, où les mentalités n'ont pas évolué. On peut noter une augmentation des violences basées sur le genre liées à ces changements au sein des familles de rapatriés. Il s'agit d'un aspect du retour nécessitant une attention particulière.

S'agissant des cinq critères de mise en œuvre des solutions durables prioritaires en Côte d'Ivoire, les participants ont identifié les obstacles spécifiques susceptibles de se dresser devant les femmes et les filles cherchant à remédier durablement à leur situation et formulé des recommandations sur la manière de prendre en compte ces problèmes et d'en réduire l'impact.

Une approche collaborative : les acteurs humanitaires et de développement

Messages clés : Le Cadre conceptuel sur les solutions durables définit les solutions durables comme « un processus qui exige l'engagement rapide et coordonné des différents acteurs : Etat, organisations humanitaires, de développement et des droits de l'homme ». Cet engagement coordonné est essentiel pour accroître la résilience des PDI et des personnes affectées par le déplacement. De plus, la Côte d'Ivoire est l'un des trois pays pilotes pour la mise en œuvre de la décision du Secrétaire général des Nations Unies sur la fin du déplacement en situation de conflit. Il s'agit d'un cadre d'actions concertées qui implique tous les acteurs concernés (au niveau international et national) selon une *stratégie collaborative*, sous la direction du Coordinateur résident/humanitaire de l'ONU, en partenariat avec le gouvernement et avec l'appui du PNUD et du HCR.



Présentation d'Erin Mooney, ProCap, Groupe sectoriel sur le relèvement précoce.

Les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays affirment (principe 28) que c'est aux autorités compétentes qu'incombent *en premier lieu* le devoir et la responsabilité de créer des conditions propices aux solutions durables (retour librement consenti, dans la sécurité et la dignité, ou réinstallation volontaire des PDI), de fournir aux déplacés les moyens nécessaires à cet effet et de faciliter leur réintégration. La Convention de Kampala, à laquelle la Côte d'Ivoire est partie, réaffirme dans son art. 11 la responsabilité qu'a l'Etat de promouvoir et de créer des conditions satisfaisantes de sécurité et de dignité nécessaires à la mise en œuvre des solutions durables, en consultant les PDI sur toutes les options possibles et en s'assurant de leur participation.

En outre, dans la recherche et la mise en œuvre de solutions pour le retour durable, l'intégration locale et la réinstallation des personnes déplacées ainsi que pour la reconstruction à long terme, « les Etats parties coopèrent, autant que possible, avec l'Union africaine, les organisations internationales, les agences humanitaires et les organisations de la société civile ».

En effet, comme le souligne le cadre conceptuel des solutions durables formulé par l'IASC, la mise en œuvre des solutions durables est un processus complexe qui implique de multiples enjeux: les droits de l'homme, l'action humanitaire, le développement, la reconstruction ainsi que la consolidation de la paix. Par conséquent, les solutions durables exigent « l'engagement rapide et coordonné des différents acteurs » qui « doivent travailler ensemble dès le début du processus ». Par conséquent, « une coordination efficace entre les acteurs du développement, les organisations humanitaires et les autorités officielles est essentielle ».

Cependant, la mise en œuvre des solutions durables

souffre globalement d'un manque de stratégie cohérente. Pour pallier cette lacune, le Secrétaire général des Nations Unies a formulé un cadre visant à assurer la mise en place de solutions durables, dans des conditions viables de sécurité et de dignité, en faveur des PDI et des réfugiés rapatriés à la suite de conflits. La Côte d'Ivoire, l'un des pays pilotes pour la mise en œuvre de ce cadre, élabore actuellement une stratégie collective sur les solutions durables au déplacement.

Les conclusions et les recommandations du présent atelier peuvent et doivent étayer le développement de cette stratégie. En 2012, lors de sa mission en Côte d'Ivoire, le rapporteur spécial sur les droits de l'homme des PDI M. Chaloka Beyani, a souligné auprès du gouvernement et de la communauté internationale l'urgence d'élaborer une stratégie sur les solutions durables dans le pays, mettant en exergue plusieurs éléments clés à prendre en compte :

- La stratégie doit être basée sur des données précises (profilage) et une analyse des besoins et des vulnérabilités des PDI et des personnes retournées;
- La stratégie doit se fonder sur les normes internationales et régionales et doit respecter le principe de non-discrimination des PDI;
- Une attention particulière doit être accordée aux besoins des groupes vulnérables et des communautés d'accueil;
- Les questions du droit au logement, à la terre et aux biens et de l'accès à la documentation ne doivent pas être sous-estimées;
- Il existe des besoins différents dans les zones rurales et urbaines;
- La stratégie doit être développée en consultation et avec la participation des PDI.

Le rapporteur spécial, qui venait d'effectuer une deuxième mission en Côte d'Ivoire la semaine précédant l'atelier, a aussi mis l'accent sur la nécessité d'assurer une transition responsable entre l'assistance humanitaire et le développement.

Une stratégie sur les solutions durables est désormais en cours de développement en Côte d'Ivoire. Une approche multisectorielle et collaborative impliquant tous les acteurs nationaux et internationaux, y compris les bailleurs de fonds, est essentielle, non seulement pour l'élaboration de la stratégie en elle-même mais aussi, et surtout, pour sa mise en œuvre.

Présentation HCR/PNUD : stratégie sur les solutions durables en Côte d'Ivoire.

2010 : 1 million de PDI et 300 000 réfugiés ivoiriens dans les pays limitrophes.

2014 : retour progressif de l'autorité de l'Etat et de la sécurité, ratification de la Convention de Kampala et mise

en place de mécanismes permettant la prise en compte des problèmes spécifiques des personnes déplacées.

Aperçu des faits saillants concernant les populations déplacées :

Lieux d'origine :

Retournés (PDI)



Rapatriés (réfugiés)



Les rapatriés sont majoritairement originaires de Guéré et Yacouba. 52 % ont moins de 18 ans.

Pourquoi une stratégie ?

- Retournés, rapatriés et communautés d'accueil continuent de faire face à des problèmes liés au déplacement ;
- Approche disparate des organismes humanitaires, sans synergie ni vision commune, et coordination insuffisante entre les différents acteurs.



Présentation de Safiatu Ayandunke Alabi, spécialiste logement, terre et biens au NRC.

Cette présentation a abordé trois principaux points :

La notion de droits LTB

Les LTB renvoient à une notion volontairement très large aussi bien au niveau des bénéficiaires (propriétaires, locataires, utilisateurs en droit coutumier, habitants des taudis et squatters sans sécurité d'occupation) qu'au niveau des droits qu'ils renferment (éventail de droits légaux et coutumiers relatifs à l'accès, à l'utilisation, au contrôle et au transfert des biens).

Les LTB font référence à la fois aux biens corporels et incorporels, dont le logement, la terre, l'argent, les récoltes et le bétail.

Ils font partie intégrante d'un droit de l'homme universellement reconnu, le droit à un niveau de vie suffisant, qui est particulièrement affecté lors des conflits.

Les trois composantes des droits LTB sont :

Le droit au logement

- PIDESC, Observation générale n°4: logement suffisant.
- PIDESC, Observation générale n°7: expulsion forcée.

Les droits fonciers

Contrairement au droit au logement, les droits fonciers ne sont pas spécifiquement définis en droit international, mais peuvent être déduits de plusieurs droits humains, comme le droit relatif à l'accès à la terre et autres ressources naturelles.

Il existe trois catégories de droits à la terre: droits d'usage, droit de gestion et droit de transfert.

Le droit de propriété des biens

Le droit de propriété est consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il comprend le droit d'user, de jouir et de disposer d'un bien, ainsi que le droit



Logement, terre et biens (LTB) au cœur des solutions durables

Messages clés : La résolution des problèmes liés à l'accès à la terre, à un logement décent et à la restitution ou la compensation pour les biens détruits ou occupés lors du déplacement est essentielle à la réalisation de solutions durables quel que soit le choix d'installation des personnes déplacées. Ces problématiques doivent donc être intégrées dans les politiques de recherche de solutions durables. Plusieurs des critères établis par le Cadre pour les solutions durables dépendent de ou conditionnent l'accès aux LTB : l'accès aux moyens de subsistance et à un emploi, la jouissance d'un niveau de vie suffisant, l'existence de mécanismes de résolution des litiges fonciers, ou l'accès à des documents civils et de propriété.

de possession, autant de droits qui découlent de l'occupation physique d'une parcelle de terre ou d'une maison.

Il est important d'aborder les droits LTB, qui sont particulièrement affectés en période de conflit et de déplacement. Leur non-respect place les personnes déplacées en situation de vulnérabilité en limitant leur sécurité d'occupation, et crée de nombreux problèmes humanitaires. C'est pourquoi la réalisation des solutions durables est indissociable de la jouissance des droits LTB.

Les droits LTB et les solutions durables

Il est important d'aborder les droits LTB dans le cadre des solutions durables, et ce, pour les raisons suivantes :

- Ils sont des causes et conséquences du conflit et du déplacement ;
- Ils aggravent la vulnérabilité des populations ;
- Ils concernent les trois phases de l'assistance (urgence, relèvement précoce, développement) ;
- Ils influencent la réponse humanitaire sur le régime foncier ;
- Ils interviennent dans les contextes urbains ;
- Ils sont liés à l'égalité de genre et à l'identité culturelle ;
- Ils facilitent l'accès aux moyens de subsistance ;
- Ils ont un lien avec l'accès à la documentation civile et autre ;
- Ils conditionnent la sécurité des personnes et des biens (la présence de litiges fonciers non résolus est une source d'insécurité et expose les femmes seules ou chefs de famille à des atteintes sexuelles) ;
- Ils jouent un rôle clé dans la reconstruction et la consolidation de la paix ;
- Ils occupent une place centrale dans les solutions durables.

C'est pourquoi il est impératif de :

- Mettre en place des mécanismes efficaces et accessibles de restitution des habitations, des terres et des biens ;
- Réparer les violations des droits LTB : justice transitionnelle.

Réponse du NRC en faveur du respect des droits LTB des personnes affectées par les crises

Le NRC travaille en Côte d'Ivoire depuis 2007. Il est intervenu suite aux crises de 2002 et 2010 pour la prévention et la résolution des conflits fonciers à travers des évaluations sur le foncier et l'état civil ; des activités de formation et de sensibilisation à la loi sur le foncier rural et aux méthodes collaboratives de résolution des conflits ; l'appui à la résolution des conflits et à la mise en place de structures communautaires de gestion foncière rurale ; la mise en place de plateformes de réflexion sur le foncier rural ; la sensibilisation aux problèmes entravant l'application de la loi de 1998 sur le foncier ; et la promotion d'un accès facilité aux documents d'identité.

A l'issue de cette présentation, plusieurs points clés ont été discutés :

Le déguerpissement des occupants des aires protégées.

Au terme des discussions, un plaidoyer a été adressé au gouvernement en faveur de la mise en place de procédures d'évacuation respectant les droits de l'homme et les critères définis dans les conventions internationales ratifiées par la Côte d'Ivoire.

La prise en compte des initiatives communautaires de gestion foncière pour un mécanisme efficace de résolution des conflits fonciers garantissant la mise en œuvre de solutions durables.

Il est ressorti de cette discussion que, en attendant la pleine application de la loi sur le foncier rural, les bonnes initiatives qui sont prises sur le terrain par les autorités administratives et coutumières pour la prévention et la résolution des conflits doivent être encouragées, voire intégrées par le gouvernement dans le système de gestion foncière rurale.

Formulation de 10 recommandations qui seront adressées aux membres du groupe sur les solutions durables actuellement mis en place en Côte d'Ivoire.

Voir recommandations figurant au début de ce rapport.

5

Remerciements

Toute l'équipe de l'IDMC souhaiterait remercier Sarah Elliot et le JIPS pour leur participation active à cet atelier ainsi qu'Erin Mooney, ProCap et le Groupe sectoriel sur le relèvement précoce pour leur soutien et leur forte implication dans ce projet. Un immense merci à l'équipe NRC Côte d'Ivoire et en particulier à Benoit Gohoun et Safiatu Alabi, sans qui cet atelier n'aurait pas eu lieu. Et enfin, un grand merci aux bureaux Côte d'Ivoire du HCR, du PNUD et de l'UNOCHA pour leur participation active dans l'organisation et la tenue de cet événement.



Annexes

Liste des participants

	Nom et prénom	Position	Organisation	N° de tél.	Courrier électronique
1	Yo Meneouan O. Marina	Chef du Département études, recherches et formation	Office national de la population	08 45 88 18	yemath@yahoo.fr
2	Okpo Epse Zadi Viviane	Comptable	CARITAS CI	08 30 29 68	vivianeokpo_ho@yahoo.fr
3	Kouadio Yeboua	Conseiller-psychologue	Mouvement pour l'éducation, la santé et le développement	05 61 56 49	vbg@mesad.org
4	Taki Koni Eugene	Chargé de programme Protection	Save The Children	08 08 58 64	eugene.taki@savethechildren.org
5	Koné Leouadeni Daouda	Chargé d'études	Ministère de l'Agriculture	05 63 74 94/ 20 21 35 12	Kondaouada47@yahoo.fr
6	Ezoua Joseph	Spécialiste programme	PNUD	07 01 44 18	josephezoua@undp.org
7	Mamadou Cissokho	IMO	UNHCR	45 79 78 99	cissokho@unhcr.org
8	Bougadar Kanté	Coordinateur Solutions durables	UN Coordination	77 73 55 65	Bougadar.kante@one.un.org
9	Adou Secreoua Honorine	Responsable Commission lutte contre les VBG	Association des femmes juristes de CI	08 94 30 30	ashonorine@yahoo.fr
10	Koné Sanogo Solange	Directrice exécutive	Association de soutien à l'auto promotion sanitaire urbaine	07 70 18 18	konesal@yahoo.fr k.solange@asapsu.ie.org
11	Kats Ancel	Chargé affaires humanitaires	OCHA	46 00 50 48	Kats@un.org
12	Tahé Hiné	Représentant bénéficiaire	Prollo (Tabou)	67 74 79 81	
13	Christophe Driesse	Coordinateur régional	CICR	09 39 93 28	cdriesse@cicr.org
14	Bla Yao Kan	Chef	Guiglo	57 30 64 52	
15	Hoba Holly R	Administrateur civil	Direction générale de l'administration du territoire/ONPC	08 30 51 56	rayhoba@yahoo.fr

16	Lamah Paul	Assistant programme	Programme national de cohésion sociale	07 70 09 61	lamahpaul@pnsc.ci
17	Koffi yao Kan C	Sous-préfet	Blolequin	07 72 23 54	koffiyaokanclaud@yahoo.fr
18	Sangara Innocent	Chargé principal de protection	UNHCR	04 01 79 57	sangara@unhcr.org
19	Dr Tanoh Brou	DG	Office national de la population	59 89 30 01	mtanohonp@gmail.fr
20	Touré Birmahamane	PNUD	PNUD/MALI	77 54 07 02	birmahamane.toure@undp.org
21	Goré Sylvanus	Directeur des victimes de guerre	Ministère Solidarité, Famille, Femme, Enfant	49 37 89 04	goresylva@yahoo.fr
22	Kamaté Banhouman	Directeur de la promotion des droits de l'homme	Ministère de la Justice	05 88 22 44	banhouman@yahoo.fr
23	Sadiku Adjao Lahissi	Chargé de programme	UNFPA	22 52 94 00	sadiku@unfpa.org
24	Wanyou Ouraga Jerome	Chargé de programme	West Africa Network for Peacebuilding - Côte d'Ivoire	22 42 33 39	jeromewanyou@yahoo.fr
25	De Valensart Laurent	Consultant	PNUD/MALI		Lvalensart@gmail.com
26	Mme Dekassan	Conseiller juridique	Service d'aide et d'assistance aux réfugiés et apatrides	07 64 99 67	dekassan@yahoo.fr
27	Adom Evelyne	Chef d'exécution	Afrique secours et assistance	01 67 54 58	adomevelyne@yahoo.fr
28	Quentin Kanyatsi	Directeur pays	Search for Common Ground	58 31 89	qkanyatsi@sfcg.org
29	Traoré Alliou	Responsable communautaire	Search for Common Ground	07 95 08 76	atraoré@sfcg.org
30	Martin Blaise Bekouo	Coordinateur profilage JIPS	Joint Profiling Service/ UNHCR	54 14 82 17	bekouo@jips.org
31	Kouadio Joel Yves	Assistant directeur des affaires générales	Ministère d'Etat, ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	08 54 50 40	Joelyvesk@yahoo.fr
32	Alabi Safiatou	Project Manager	Norwegian Refugee Council	05 47 76 67	safiatou.alabi@nrc.no
33	Amara Coulibaly	Directeur solidarité	Ministère Solidarité, Famille, Femme et Enfant	02 92 2556	amaracoulibaly1@yahoo.fr
34	Marion Poirot	Chargé monitoring, évaluation	Danish Refugee Council	04 02 70 98	meo@drc-wa.org

35	Kouamé Edwige	Chargée de communication	Programme national de cohésion sociale	05 09 54 08	kouamedwige@yahoo.fr
36	Debrimou Jenny	Spécialiste communication	Système des Nations Unis/Coordination	08 92 48 65	Jenny-christelle.debrimou@undp.org
37	Semon Didier	Chargé de suivi-évaluation	Peace Building Fund/SNU-coordination	08 44 23 33	bouangama.didier.semon@undp.org
38	Djerehe Claude	Sous-préfet Man	Ministère d'Etat, ministère de l'Intérieur et de la Sécurité/région du Tonkpi	58 68 65 38	djereheclaude@yahoo.fr
39	Mme Coulibaly née Bagnon	Sous-préfet	Direction générale de l'administration du territoire/Ministère d'Etat, ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	04 00 57 10	ozouacoulibaly@yahoo.fr
40	Qviller Thomas	Chef de mission	NRC	06 32 87 55	thomas.qviller@nrc.no
41	Benoit Gohoun	Administrateur Plaidoyer	NRC	05 90 13 68	benoit.gohoun@nrc.no
42	Any Edry Desire	Assistant du DGA	Direction générale de l'administration du territoire	41 08 06 71	anyedrydesire3@Yahoo.com
43	El hadji Diouf	Responsable adjoint administratif	UNICEF	58 44 59 92	emdiouf@unicef.org
44	Serge Ruso	Responsable adjoint	HCR	05 70 54 94	Ruso@unhcr.org
45	Sophie Crozet	Formatrice/facilitatrice	IDMC	+41 22 795 07 44	sophie.crozet@nrc.ch
46	Sarah Elliott	Formatrice	JIPS	+41 22 552 22 82	elliott@jips.org
46	Erin Mooney	Senior Protection Officer	ProCap. Groupe sectoriel global sur le relèvement précoce		erin.mooney@undp.org



Agenda

Horaires	Mercredi 2 juillet 2014
- 9.30	Ouverture Enregistrement des participants Ouverture de l'atelier Présentation des participants /Attentes et objectifs Programme
9.30 – 10.30	Introduction: PDI/rapatriés et solutions durables dans le monde, dans la région et en Côte d'Ivoire Présentation : qui sont les PDI ? (IDMC) Qui sont les rapatriés (UNHCR) Présentation : PDI/rapatriés et solutions durables en Côte d'Ivoire (autorités nationales) Activité de groupe
10.30 – 11.00	Pause-café
11.00 – 12.30	Concepts et principes régissant les solutions durables Présentation : les cadres légaux pertinents : Convention de Kampala, Cadre pour les solutions durables (IDMC-UNHCR) Présentation : Profilage et solutions durables : introduction et principes (JIPS) Quiz
12.30 – 13.30	Pause-déjeuner
13.30 – 15.00	Critères de réalisation des solutions durables Présentation : Critères de réalisation des solutions durables (IDMC) + vidéos « Retour à Kigoma », « Obtenir des documents », Haïti Le profilage et les critères des solutions durables (JIPS).
15.00 – 15.30	Pause-café
15.30 – 17.00	Critères de réalisation des solutions durables (suite) Exercice de groupe : analyse des défis par critères et premières recommandations
17.00 – 17.15	Conclusions

Horaires	Jeudi 3 juillet 2014
– 10.00	Une approche basée sur le genre et la participation pour la recherche de solutions durables Présentation : intégrer le genre dans les stratégies sur les solutions durables (IDMC) Profilage et données désagrégées par âge et sexe (JIPS) Exercices de groupe
10.00 – 10.30	Pause-café
– 12.30	Logements, terre et biens au cœur des solutions durables : concepts et principes Vidéo : « Les paysans sans terre de Mindanao » Présentation (NRC) Exercice de groupe
12.30 – 13.30	Pause-déjeuner
13.30 – 15.00	Une approche collaborative : les acteurs humanitaires et de développement Présentation : le Cadre du Secrétaire général sur la fin du déplacement à la suite de conflits (PROCAP/Groupe sectoriel sur le relèvement précoce) Présentation : le processus actuel de développement d'une stratégie nationale sur les solutions durables en Côte d'Ivoire (PNUD-UNHCR) Exercice de groupe : cartographie des acteurs
15.00 – 15.30	Pause-café
15.30 – 17.00	Séance de brainstorming et recommandations
17. 00 – 17.30	Evaluation et conclusions

Les 8 critères de réalisation des solutions durables : matrice des résultats de l'activité

Obstacles	Recommandations	Indicateurs	
Sûreté et sécurité			
Insuffisance de postes de sécurité (police et gendarmerie) dans les zones de retour	Création de postes de sécurité sur l'ensemble du territoire – renforcement des capacités sécuritaires	Nombres de postes de sécurité	
Recrudescence des actes de violence, vols, braquages et de l'insécurité dans les zones de retour	Création de comités départementaux de sécurité et renforcement de leurs capacités	Nombre de comités départementaux créés ou renforcés Réduction du nombre d'actes de vandalisme, de violence, etc.	
Présence d'ex-combattants non réinsérés	Elargissement des programmes de réinsertion à tous les ex-combattants	Nombre d'ex-combattants réinsérés	
Enclavement des zones de retour	Amélioration et extension du réseau routier et de communication	Nombre de voies réhabilitées en km Nombre de zones raccordées au réseau de télécommunication	
Accès à la documentation (aucun ordre et aucune correspondance entre les trois colonnes) – groupe vert			
Distance	Organisation des états généraux de l'état civil dans l'optique d'articuler le programme de modernisation du système Diagnostic des ressources – et recherche des solutions adaptées Identification des différents acteurs Prise en compte des réalités culturelles dans le découpage administratif Politique de sensibilisation et de communication participative Redéfinition du cadre juridique Réforme des textes en matière d'état civil	% de personnes déclarées Nombre d'extraits délivrés Nombre de bureaux d'état civil équipés créés Nombre d'agents formés Nombre de campagnes de sensibilisation et nombre de personnes sensibilisées Nombre de textes modifiés et adoptés Mise en œuvre du programme de modernisation de l'état civil	
Insuffisance de moyens financiers			
Pesanteur sociale			
Manque d'information			
Nouveau découpage administratif			
Méconnaissance des textes de loi			
Délais de déclaration			
Manque d'intérêt vis-à-vis de la déclaration des naissances			
Complexité du système d'état civil			
Silence de la loi sur certains cas – orphelins, etc.			
Voies de recours / justice			
Insuffisance d'information	Communication – sensibilisation à travers des cliniques juridiques Renforcement des capacités du système judiciaire Elaboration des documents par les SS ou EAN Vulgarisation de l'assistance juridique Consolidation des comités de résolution des conflits Mécanismes garantissant une réparation effective à travers les textes de loi	Proportion des personnes qui se disent satisfaites du système judiciaire et ont accès aux voies de recours effectives Proportion des PDI qui ont eu droit à une réparation effective et adéquate Proportion de PDI qui ont eu droit à une assistance juridique	
Manque d'offre de services :			
Lenteur des processus			
Manque d'efficacité			
Accessibilité – coût, distance, etc.			
Manque de documentation personnelle			
Perception négative de l'appareil judiciaire – manque de confiance			

Ajouts et commentaires des autres groupes

Les ex-combattants ne sont pas les seuls facteurs d'insécurité ;
Les Dozos ont besoin d'être rétablis dans leur rôle traditionnel ;
Les « microbes » (jeunes armés à risque en zone urbaine) sont un phénomène qui échappe au système et naît des problèmes structurels et de la pauvreté ;
Ex-miliciens et membres de groupes d'auto-défense ;
Ex-associés des Forces républicaines (FRCI) ;
Il faut prendre en compte la jeunesse frustrée par l'attention portée aux ex-combattants ;
La matérialisation des frontières est aussi un facteur de risque ;
Il faut examiner de plus près la proposition de l'augmentation des postes de police, car elle peut engendrer un risque accru de racket ;
La prolifération des armes est également un gros problème ;
Cela étant, l'indice de sécurité de la Côte d'Ivoire s'est amélioré ;
Le Conseil national de sécurité doit prendre en compte les personnes retournées, rapatriées et intégrées.

Le découpage socio-culturel ne suit pas toujours les lignes du découpage préfectoral – d'où la non-reconnaissance par certaines populations de leurs sous-préfets ;
Le système des centres secondaires n'est pas aussi efficace que par le passé du fait du manque de motivation avant tout financière des auxiliaires d'état civil (75 FCFA pour un acte transcrit). Il faudrait le remettre en route par plus d'incitations financières ;
Dans certaines régions, des fonctionnaires de l'état civil passent une fois tous les trois mois pour procéder à des enregistrements, mais il faut trouver de nouveaux moyens pour recenser les naissances. Un réseau de bureaux mobiles pourrait-il être une solution ? ;
Les PDI en général n'ont pas accès aux bureaux d'état civil, qui ont souvent été détruits ;
La situation des personnes nées au Liberia est problématique : elles n'ont pas nécessairement les moyens d'entreprendre le voyage pour s'enregistrer malgré une loi leur en donnant la possibilité ;
Enfants biafrais – convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie – comment réintroduire une loi sur les orphelins ? ;
Extension de la validité de la loi portant modification de l'article 2 de l'ordonnance n°2011-258 relative à l'enregistrement des naissances et des décès survenus durant la crise, et ce, malgré l'épuisement des délais légaux de déclaration en vigueur.

Problèmes d'information, notamment en zone rurale, où beaucoup de personnes sont illettrées ;
Les cliniques juridiques doivent créer des observatoires ;
La complexité du langage juridique est un obstacle ;
La lenteur et l'inefficacité des procédures judiciaires représentent un obstacle au retour des PDI.

Restitution des LTB			
Problèmes de sécurisation foncière liés à l'application de la loi sur le foncier	Révision et application de la loi relative au foncier – vulgarisation.	Nombre de parcelles sécurisées et immatriculées	
Occupation illicite des propriétés	Implication des structures de l'Etat (DUR, PNCS et préfets) dans la restitution des biens occupés illicitement (comité de restitution des terres occupées par les FRCI)	Nombre de maisons, terres et plantations restituées	
Conflits fonciers récurrents	Appui aux mécanismes de gestion locale des conflits fonciers	Nombre de conflits réglés et acceptés par les parties en cause	
Habitations détruites ou endommagées	Soutien aux initiatives de reconstruction ou de réhabilitation des habitations	Nombre de maisons construites ou réhabilitées	
Moyens de subsistance			
Accès aux moyens de subsistance pour les PDI	Développement d'activités génératrices de revenus, travaux à haute intensité de main d'œuvre Identification de nouvelles activités créatrices de richesse (collecte de cabosses de cacao pour la production de biomasse avec ONUDI, FAO, PNUD) Implication des autorités locales dans les activités de sensibilisation Mesures visant à faciliter l'acquisition des documents personnels	Nombre d'emplois créateurs de revenus mis en place	
Hostilité des populations d'accueil qui veulent préserver leurs emplois et leur terre		Nombre de personnes (PDI et populations hôtes) ayant accès à un emploi créateur de revenus	
Documents, diplômes perdus/ volés/détruits		Nombre de PDI et rapatriés s'étant vu restituer leurs biens	
Précarité de l'emploi		Nombre de PDI et rapatriés en possession de leurs documents administratifs et diplômes	
Pression foncière		Renforcement des capacités des rapatriés, PDI, populations d'accueil	
Occupation des biens		(appui, conseil, orientation)	
Problèmes de sécurité, intimidation			

Il faut sensibiliser les populations et vulgariser la loi sur le foncier ;
Il est nécessaire de mettre en place des structures spécialisées pouvant être impliquées dans la restitution et représentant l'Etat sur le terrain, notamment le sous-préfet, le PNCS, la CDVR, etc. ;
Le défi est de parvenir à faire le lien entre le corpus national légal et le droit coutumier qui régit les terres dans la pratique. Peut-on trouver des structures hybrides qui fonctionnent ? La loi 1998 requiert justement de transformer le droit coutumier en droit moderne, mais il faut formaliser ce processus et trouver des mécanismes exemplaires à cet effet ;
Toulepleu, département pilote pour l'application de la loi foncière ? ;
Très peu de terres sont au bénéfice de titres fonciers au sens du droit moderne (10%) ;
Il ne faut pas oublier les ventes litigieuses.

Recherche de débouchés alternatifs qui ne sont pas directement basés sur l'agriculture. Le traitement des matières premières tel le manioc par exemple n'est pas source de conflit.
Les PDI ayant une activité génératrice de revenus sont beaucoup moins dépendantes des structures d'aides des camps. Ce sont d'ailleurs souvent les premières à rentrer, parfois de façon prématurée ; Nécessité de mettre en place des activités qui mettent en contact les communautés d'accueil et les PDI afin d'améliorer leurs relations.

A propos de l'IDMC

L'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) est la principale source d'information et d'analyse sur le déplacement interne. L'IDMC remplit un rôle unique en analysant et en défendant la situation de millions de personnes déplacées dans le monde au sein de leur propre pays. En outre, l'IDMC permet d'influencer la politique et l'action des gouvernements, des agences de l'ONU, des donateurs, des organisations internationales et des ONG.

L'IDMC a été établi en 1998 à la demande du Comité permanent interorganisations pour l'assistance humanitaire et depuis lors sa fonction unique au plan mondial s'est vue reconnue et réitérée à plusieurs reprises dans des résolutions annuelles de l'Assemblée générale de l'ONU.

L'IDMC fait partie du Conseil Norvégien pour les réfugiés (NRC), une organisation humanitaire non-gouvernementale indépendante.

Internal Displacement Monitoring Centre
Norwegian Refugee Council
Chemin de Balxert 7-9
CH-1219 Châtelaine (Geneva)
Tel: +41 22 799 0700, Fax: +41 22 799 0701

www.internal-displacement.org



facebook.com/InternalDisplacement



twitter.com/idmc_geneva